

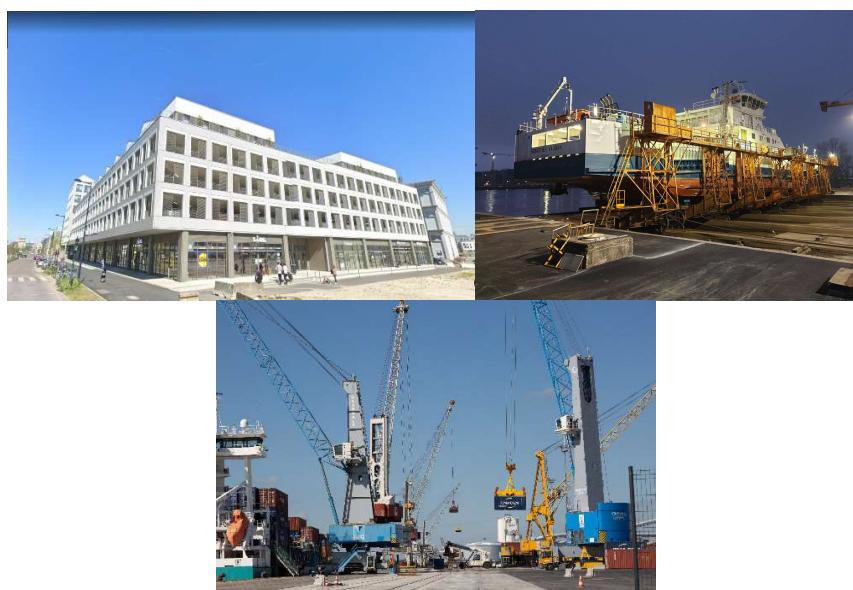


## GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

### COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

EXERCICE 2021

### Rapport de Gestion



Crédit photo : Google – GPMB - D.Trentacosta



## Table des matières

1. Préambule.....	4
1.1. Périmètre de consolidation.....	4
1.1.1. Grand Port maritime de Bordeaux (GPMB).....	4
1.1.2. SCI Bordeaux Port Immo (BPI).....	4
1.1.3. SAS Bordeaux Opérations Portuaires (BOP).....	5
2. Méthodes et principes de consolidation.....	5
2.1. Généralités.....	5
2.2. Référentiel comptable.....	6
2.3. Règles et méthodes comptables.....	6
2.3.1. Immobilisations corporelles, incorporelles et financières.....	7
2.3.2. Provisions.....	7
2.3.3. Stocks.....	7
2.3.4. Créances.....	7
2.3.5. Charges à payer et charges constatées d'avance.....	8
2.3.6. Arrondis et excédents de versement.....	8
2.3.7. Subventions d'investissement.....	8
2.4. Modalités de consolidation.....	8
2.4.1. Principe de consolidation.....	8
2.4.2. Périmètre de consolidation.....	9
2.5. Retraitement spécifique de consolidation.....	9
2.5.1. Traitement du contrat de location avec le GIE Dragages-Ports.....	9
2.5.2. Traitement de l'actif d'impôt différé.....	9
3. Etats financiers consolidés.....	10
3.1. Bilan.....	10
3.2. Compte de résultat.....	11
3.3. Tableau de flux de trésorerie.....	12
4. Faits marquants de l'exercice.....	13
4.1. Grand Port Maritime de Bordeaux.....	13
4.2. SCI Bordeaux Port Immo.....	14
4.3. SAS Bordeaux Opérations Portuaires.....	15
5. Informations diverses.....	16
5.1. Fiscalité.....	16
5.2. Passifs éventuels et Engagements hors bilans.....	16
5.2.1. Grand Port Maritime de Bordeaux.....	16
5.2.2. SCI Bordeaux Port Immo.....	16
5.2.3. SAS Bordeaux Opération portuaire.....	17
En K€.....	17
5.3. Evènements marquants depuis la clôture des comptes.....	17
5.3.1. Grand Port Maritime de Bordeaux.....	17
5.3.2. SCI Bordeaux Port Immo.....	17
5.3.3. SAS Bordeaux Opération portuaire.....	17
5.4. Honoraires des commissaires aux comptes.....	18
6. Tableaux du détail des différents postes du bilan.....	19

## 1. PREAMBULE

Le port de Bordeaux est soumis à l'obligation de présentation de comptes consolidés en vertu des dispositions de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et conformément au règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

### 1.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### 1.1.1. GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX (GPMB)

Le GPMB est l'entité consolidante, en qualité d'Établissement public de l'État il est soumis aux dispositions du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Son objet social est défini par le code des transports (Article L5312-2).

Dans les limites de sa circonscription, le Grand Port Maritime veille à l'intégration des enjeux de développement durable dans le respect des règles de concurrence et est chargé, selon les modalités qu'il détermine, des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, au sens des dispositions du titre III du code des transports, et les missions concourant au bon fonctionnement général du port ;
- la gestion et la valorisation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la gestion et la préservation du domaine public naturel et des espaces naturels dont il est propriétaire ou qui lui sont affectés ; il consulte le conseil scientifique d'estuaire, lorsqu'il existe, sur ses programmes d'aménagement affectant les espaces naturels ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire, notamment des bassins et terre-pleins, ainsi que des voies et terminaux de desserte terrestre, notamment ferroviaire et fluviale ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

#### 1.1.2. SCI BORDEAUX PORT IMMO (BPI)

Créée le 08/04/2015, cette entité est en charge de la réalisation, du financement et de la gestion d'un ensemble immobilier multi fonctionnel d'environ 22 000 m<sup>2</sup> situé aux Bassins à Flot, sur le domaine public appartenant au GPMB.

Cet ensemble immobilier dénommé « G1 » a été livré le 18/06/2020, et dispose d'un parking public géré par une société externe, d'un espace pour un supermarché, de plusieurs locaux commerciaux, ainsi qu'un espace de bureaux.

Cette SCI est détenue majoritairement par le GPMB (60%) et à hauteur de 40 % par la Banque des Territoires (anciennement Caisse des Dépôts et Consignation).

### 1.1.3. SAS BORDEAUX OPERATIONS PORTUAIRES (BOP)

Filiale à 100 % du GPMB, cette société a été créée le 12/10/2018 spécifiquement pour reprendre les activités de la société BAT en charge de la manutention verticale au Port de Bordeaux et qui se trouvait en situation de liquidation judiciaire.

Cette société a pour objet, directement ou indirectement :

- l'exploitation du terminal de Bassens Aval et Bassens Amont,
- toutes prestations de levage, à savoir les manutentions au déchargement et au chargement de navires en provenance ou à destination de la voie maritime et/ou de la voie fluviale, de marchandises en vrac, conteneurs et marchandises diverses et les manutentions de tout transfert de marchandises.

A cette fin la Société peut procéder à l'acquisition, la cession, la location, la gestion, l'entretien et le montage de tout matériel de levage, engins de manutention et/ou autres machines nécessaires ou utiles aux activités portuaires, ainsi qu'à toutes les activités complémentaires et accessoires, et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

## 2. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 2.1. GENERALITES

Les comptes consolidés du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) sont établis en application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et conformément au règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

Les comptes annuels du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) sont établis depuis l'exercice 2018 conformément aux dispositions de l'arrêté du 1er juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). A noter que les 2 autres entités (BOP et BPI) établissent leurs comptes conformément au Plan Comptable Général (PCG).

L'application de ce référentiel comporte un impact sur la présentation du compte de résultat consolidé, par la suppression de la notion de résultat exceptionnel.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques réévalués en vertu des dispositions prévues par les règles de la GBCP ou dans certains cas, de la valeur d'apport.

Le GPMB n'utilise pas la méthode préférentielle de reconnaissance des contrats de crédit-bail au bilan.

## 2.2. REFERENTIEL COMPTABLE

La consolidation des comptes du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) est faite en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 13 janvier 1985 :

« Les établissements publics de l'État, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou qu'ils exercent une influence notable dans les conditions prévues aux articles L. 233-16 et suivants du code de commerce, sont tenus d'établir, conformément à ces articles, de publier des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe. »

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables édictés par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement du ANC 2020-01.

## 2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Depuis le 1er janvier 2018, le GPMB applique l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État.

L'établissement est soumis aux dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

L'Agent comptable est nommé par arrêté conjoint du ministre en charge du budget et du ministre en charge des transports.

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Les comptes du GPMB entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'État (centralisation par l'Agence des Participations de l'État). En vertu des dispositions de l'Article R 5312-62 du code des transports, le GPMB est soumis au Contrôle économique et financier défini par le Décret 55-733 du 26 mai 1955.

La Cour des comptes est compétente pour juger les comptes du GPMB. Le GPMB entre également dans le champ des investigations de l'Inspection Générale des Finances et des missions d'audit de la Direction Régionale des Finances Publiques.

En application des dispositions du code des transports notamment son article L 5312-8, les comptes consolidés du GPMB sont certifiés par des Commissaires aux comptes.

Les éléments ci-après précisent les méthodes comptables et financières utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe GPMB.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

### 2.3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations en-cours sont comptabilisées suivant la méthode de la facturation partielle au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La production immobilisée (comptabilisée en immobilisation en-cours) est valorisée au coût de production qui comprend les consommations, les charges directes (y compris les charges de personnel sur la base des forfaits horaires établis chaque année).

Le seuil de comptabilisation en immobilisation est fixé à 500 € HT de coût unitaire, et se fait au coût historique (coût principal et accessoires).

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont dépréciées en fonction de leurs valeurs vénales en fin d'exercice.

Les amortissements s'effectuent « prorata temporis » dès la mise en service du bien. Les biens qui le nécessitent sont suivis par composant.

Pour les subventions d'investissements les entités du groupe GPMB appliquent également les dispositions de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013) concernant la comptabilisation des financements externes de l'actif. Cette instruction prévoit notamment que les financements rattachés à des actifs déterminés soient repris au même rythme que l'amortissement économique du bien concerné.

### 2.3.2. PROVISIONS

Les entités du groupe GPMB constitueront des provisions chaque fois qu'un risque réel et quantifiable est caractérisé. La constitution de ces provisions devra répondre aux exigences de la réglementation de la comptabilité publique en la matière, notamment l'instruction n°06-007M9 du 23 janvier 2006 sur les actifs – passifs. Ces provisions feront l'objet d'une information spécifique dans l'annexe du compte financier.

### 2.3.3. STOCKS

Seuls les articles d'une valeur supérieure à 100€ HT sont suivis en stock.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation nette des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est constatée en comptabilité.

Les blocs cubiques de protection des digues non encore passés en consommation sont également comptabilisés à ce poste.

### 2.3.4. CREANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Sauf exceptions dûment documentées, les créances courantes (compte 411) non recouvrées à la date de clôture des comptes, ne sont pas dépréciées car elles ne représentent pas un risque en fin d'exercice.

Les créances déclarées douteuses sur l'exercice en cours (compte 416) sont provisionnées en totalité (sauf exceptions dûment documentées).

### 2.3.5. CHARGES A PAYER ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les modalités de comptabilisation des charges à payer (CAP) en fonctionnement sont conformes à l'instruction comptable commune : la majeure partie des dépenses font l'objet d'un service fait certifié au fil de l'eau par les services ordonnateurs dans le système d'information. La certification génère automatiquement une écriture de charge à payer.

Seules les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) font l'objet d'une écriture spécifique en fin d'année. Il s'agit des dépenses pour lesquelles le service fait est constaté au 31 décembre de l'exercice mais non certifié dans AGE12. Les CAPAC sont extournées dès le début de l'exercice suivant contrairement aux CAP.

Aucune charge à payer n'est comptabilisée sur opération d'investissement.

Concernant les charges constatées d'avances, lors de l'enregistrement de la facture, la quote-part des charges se rapportant à l'exercice suivant est affectée directement au compte débit du compte 486 par le crédit d'un compte de classe 6. Le seuil de comptabilisation des charges constatées d'avance est fixé à 500 € HT.

L'écriture est extournée en début d'exercice suivant.

### 2.3.6. ARRONDIS ET EXCEDENTS DE VERSEMENT

Toute somme payée ou encaissée en excédent et inférieure à 1 € est considérée comme un arrondi et comptabilisée au compte 4718 ou 4728.

Le compte 4718 est régularisé par un titre de recette au compte 758 et le compte 4728 est régularisé par une demande de paiement au compte 658.

Les sommes supérieures ou égales à 1 € sont considérées comme des excédents de versement.

### 2.3.7. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les entités du groupe GPMB perçoivent des subventions d'investissements selon des clauses définies par des contrats ou arrêtés de subventions. Ces subventions sont inscrites au passif en capitaux propres. Elles sont reprises au résultat suivant un rythme identique aux amortissements des biens subventionnés (cf Instruction du 18 décembre 2012 et BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013).

## 2.4. MODALITES DE CONSOLIDATION

### 2.4.1. PRINCIPE DE CONSOLIDATION

Pour les entreprises sous contrôle exclusif, la méthode utilisée est la méthode de l'intégration globale (IG),

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, la méthode utilisée est la méthode de l'intégration proportionnelle (IP),

Pour les entreprises sous influence notable, la méthode utilisée est la mise en équivalence (ME).



## 2.4.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entités	Siège social	% de contrôle	% d'intérêt	Nature juridique	Capital Social	Méthode de consolidation
<b>GPMB</b>	Bordeaux	Société mère	Société mère	EPN	63 027 499 €	IG (SM)
<b>Bordeaux Opération Portuaire – BOP</b>	Bordeaux	100	100	SAS	1 800 000 €	IG
<b>Bordeaux Port Immobilier - BPI</b>	Bordeaux	60	60	SCI	3 200 000 €	IG

L'ensemble des sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## 2.5. RETRAITEMENT SPECIFIQUE DE CONSOLIDATION

### 2.5.1. TRAITEMENT DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LE GIE DRAGAGES-PORTS

Les dragues Anita Conti et Ostrea sont louées au GIE Dragages-Ports dans le cadre d'un contrat de location d'engins coque nue.

Ce contrat de location ne remplit pas les critères de définition d'un contrat de location, financement selon les règles comptables des comptes consolidés. Aucun retraitement n'est réalisé dans les comptes consolidés à ce titre conformément aux préconisations des règles comptables.

### 2.5.2. TRAITEMENT DE L'ACTIF D'IMPOT DIFFERE

Le déficit reportable du Port de 5,3 M€ et les provisions pour engagements sociaux retraitées fiscalement pour 18 M€ généreraient un impôt différé à l'actif des comptes consolidés de 5.8 M€.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur soit disponible, ce qui permettrait d'imputer les différences temporaires.

Les résultats prévisionnels du Port font apparaître des perspectives d'utilisation de cet impôt différé actif pour 557 K€. Cet actif a été reconnu dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

### 3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 3.1. BILAN

ACTIF	2021	2020
Immobilisations incorporelles <i>Dont Ecart d'acquisition</i>	1 568	1 822
Immobilisations corporelles	256 742	252 287
Immobilisations financières	454	454
Titres mis en équivalence		
<b>Actifs immobilisé</b>	<b>258 765</b>	<b>254 563</b>
Stocks et en-cours	2 375	2 088
Clients et comptes rattachés	9 326	8 734
Autres créances et comptes de régularisation	7 740	4 683
Dont Impôts différés Actifs	557	
Valeurs mobilières de placement	2	1
Disponibilités	11 393	9 024
<b>Actifs circulants</b>	<b>30 835</b>	<b>24 529</b>
<b>Total Actif</b>	<b>289 600</b>	<b>279 092</b>

En K€

PASSIF	2021	2020
Capital	63 027	62 749
Primes liées au capital	68 691	68 679
Ecart de réévaluation	60 696	60 985
Réserves	- 15 495	- 10 923
Résultat net (Part du groupe)	101	- 4 862
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>177 020</b>	<b>176 629</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>1 261</b>	<b>1 167</b>
Autres fonds propres	38 582	36 586
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>216 863</b>	<b>214 382</b>
Ecart d'acquisition passif	-	-
Provisions pour risques et charges	24 647	22 351
<b>Provisions</b>	<b>24 647</b>	<b>22 351</b>
Dettes financières	33 420	27 383
Fournisseurs et comptes rattachés	1 722	1 972
Autres dettes et comptes de régularisation	12 949	13 005
<i>Dont Impôts différés Passif</i>	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>48 090</b>	<b>42 359</b>
<b>Total Passif</b>	<b>289 600</b>	<b>279 092</b>

L'actif immobilisé net est réparti à 90% sur le GPMB et à 10 % sur les filiales (8% pour BPI et 2% pour BOP).

### 3.2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
Chiffre d'affaires	41 711	36 812
Autres produits d'exploitation	25 080	20 931
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>66 791</b>	<b>57 743</b>
Achat consommés	- 6 480	- 4 942
Charges externes	- 14 228	- 13 818
Impôts et taxes	- 1 997	- 1 613
Charges de personnel	- 28 606	- 28 407
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- 14 399	- 13 547
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>- 65 709</b>	<b>- 62 328</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. Et dép. EA</b>	<b>1 081</b>	<b>- 4 585</b>
Dotation aux amort. Et dépréciations des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amort. Et dép. EA</b>	<b>1 081</b>	<b>- 4 585</b>
Produits financiers	4	48
Charges financières	- 434	- 444
<b>Résultat financier</b>	<b>- 430</b>	<b>- 396</b>
Opération en commun		
Produits exceptionnels	567	203
Charges exceptionnelles	- 1 245	- 71
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 678</b>	<b>136</b>
Impôts sur les résultats	221	- 13
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>194</b>	<b>- 4 858</b>
Résultat net des activités abandonnées	-	-
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>194</b>	<b>- 4 858</b>
Intérêts minoritaires	93	4
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>101</b>	<b>- 4 862</b>

En K€

### 3.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Libellé	2021	2020
Résultat net	194	- 4 858
Dotations aux amortissements	9 870	9 331
Dotations et reprises des provisions	2 296	2 022
Variation des impôts différés	- 557	-
Quote-Part de subvention virée au résultat	- 3 099	- 3 058
Plus values de cession	- 278	- 135
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	56	-
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>8 482</b>	<b>3 301</b>
Variation des créances clients	- 592	- 218
Variation des stocks	- 287	392
Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)	- 250	- 875
Variation des autres comptes	- 753	- 644
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>6 600</b>	<b>1 956</b>
Acquisitions immobilisations incorp & corp	- 14 360	- 10 965
Variations des immobilisations financières brutes		-
Variation des fournisseurs d'immobilisations	- 1 775	-
Variation des Subventions	5 386	3 124
Produits de cession	567	206
Cession et réduction des immobilisations financières	- 29	53
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 10 211</b>	<b>- 7 581</b>
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Variation des comptes courants	-	-
Variation du capital en numéraire		-
Augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit	8 869	5 000
Diminution des emprunts auprès des établissements de crédit	- 2 766	- 2 036
Variation du BFR sur financement	206	117
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>6 309</b>	<b>3 080</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 697</b>	<b>- 2 545</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	8 461	11 006
Disponibilités	8 461	11 006
Découvert		
Trésorerie nette à la clôture	11 158	8 461
Disponibilités	11 158	9 025
Découvert		- 563
<b>Variation</b>	<b>2 697</b>	<b>- 2 545</b>

En K€

## 4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### 4.1. GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

En 2021 malgré la situation de crise sanitaire du COVID 19, le Grand Port Maritime de Bordeaux renoue avec une nouvelle dynamique de ses activités qui se traduit par le retour à l'équilibre financier.

Les produits :

- Une hausse globale du tonnage de 10,8 % portant ainsi le tonnage annuel à 6,697 Mt, contre 6,047 Mt en 2020 et une progression du nombre d'escales de 9,6 % (785) qui aboutit à une hausse des droits de port de 8,5 % (12,3 M€ en 2021 contre 11,4 M€ en 2020),
- Une forte progression des recettes domaniales de 11,6 % (+ 1,537M€),
- De très bons résultats en matière de travaux, prestations de services et autres recettes de +30,8% (5,2M€),
- Une activité de production immobilisée en progression de 231 % avec 2,973 M€ sur cet exercice contre 0,898 M€ en 2020,
- Un chiffre d'affaires qui s'améliore donc nettement à + 11,3 % (+ 3,726 M€) grâce aux effets cumulés de la hausse du tonnage et de la progression des autres recettes (domanial, services et production),
- La participation de l'État aux charges de dragage est stable à 12,26 M€ contre 12,24 M€ en 2020.

Les charges :

- Les charges augmentent globalement (+ 3,8 M€) portées par une hausse des achats et services extérieurs (carburants, fournitures, personnel extérieur, déplacements). Il convient de noter au sein de ces charges les autres dépenses (+0,749 M€) qui sont liées à une avarie importante de la forme 3 à Bassens,
- Les charges de personnel sont en légère baisse de 0,151 M€ sur cet exercice avec une notable réduction du nombre d'ETPT par rapport à 2020 (- 3,7), due en grande partie aux effets en année complète des départs anticipés de 2020. On notera que la progression significative des charges sociales vient en partie annuler l'effort de productivité réalisé par l'établissement.

Les investissements :

- Les opérations d'investissements ont été réalisées pour un montant de 10,44 M€ qui représente un taux de réalisation de 57 % des prévisions du Budget Rectificatif 2021. Ce taux de réalisation s'explique en partie par les retards de chantiers suite aux difficultés d'approvisionnement des matières premières et de main d'œuvre du fait de la crise covid-19, mais aussi par un manque de ressources internes pour faire face à la charge de travail. La plupart des opérations a cependant été engagée,
- Le Port a également contracté un nouvel emprunt à hauteur de 5 M€ portant ainsi le capital restant dû à 14,2 M€.

## 4.2. SCI BORDEAUX PORT IMMO

L'année 2021 a donné lieu aux événements suivants :

- Banques :
  - dans la continuité de 2020, les mesures proposées par les banques pendant la période de la pandémie de COVID, BPI a de nouveau obtenu la suspension de l'échéance d'emprunt du mois de mai 2021 par la BNP,
  - la SCI a obtenu de la part de la banque CIC une prolongation de sa ligne de trésorerie pour 12 mois pour un montant de 800 000 €.
  
- Locaux :
  - le dernier local B5 a été loué au mois d'avril 2021, ce qui porte le taux d'occupation du bâtiment à 100%,
  - une fuite au niveau du système RIA (sécurité incendie) a été constatée par la société LIDL courant 2021. Celle-ci a été réparée par EIFFAGE dans le cadre de la garantie du bâtiment,
  - une vitre du local B5 a fait l'objet d'une réparation suite à fissure,
  - une expertise est en cours pour odeurs dans les locaux sanitaires de Cdiscount et infiltration d'eau (visite expert le 17 mai dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrages du GPMB).
  
- Exploitation :

Un avenant au contrat d'exploitation du parking a été signé en fin d'année 2021 afin d'acter juridiquement la création d'une zone réservée aux usagers du supermarché (entre autres).
  
- Recouvrement :

La SCI a dû mandater par deux fois dans l'année un huissier de justice afin de recouvrer des impayés :

  - Locataire des bureaux : suite à de trop nombreux retard de paiement, et l'absence de réponse aux courriers et courriels, il a été décidé de faire appel à un huissier en novembre 2021 pour le recouvrement de la facture du 3eme trimestre,
  - Société de vente de boisson : au milieu de l'année 2021, cette société n'avait réglé aucune des factures de loyer depuis la livraison du bâtiment. Il a donc été décidé de saisir un huissier de justice afin de recouvrer ces sommes. Après son retour il a été accordé au locataire un étalement des sommes dues sur 12 mois, en plus du paiement des factures à venir.

### 4.3. SAS BORDEAUX OPERATIONS PORTUAIRES

Plusieurs évènements ont marqué la société lors de l'exercice qui vient de s'écouler :

- Poursuite de la crise sanitaire COVID 19 : durant l'exercice 2021, même si la crise sanitaire est toujours présente, et que certains domaines restent impactés de manière résiduelle par ce phénomène, les activités maritimes et portuaires dans leur ensemble se sont nettement redressées à l'échelle internationale, avec comme conséquence directe au niveau local, l'augmentation des volumes qui ont transité par le port de Bordeaux et de fait l'amélioration du nombre d'opérations de levage traitées par l'entreprise BOP durant l'année 2021.
- Assemblée générale extraordinaire décidant de la poursuite de l'activité : compte tenu du résultat de l'exercice 2020, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. De fait conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, l'associé unique se devait d'organiser une assemblée générale extraordinaire dans le délai de quatre mois à compter de la date de cette décision afin de proposer des pistes de redressement de la structure et décider s'il y avait lieu à dissolution anticipée de la Société.
- Souscriptions d'emprunts : une Assemblée Générale de janvier 2021 a permis de faire valider un plan de financement pour l'acquisition de nouveaux outils, par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine selon les modalités suivantes :
  - prêt à taux fixe (1.03 %) d'un montant de 6 100 000 € pour une durée de 17 ans,
  - caution solidaire du Grand Port Maritime de Bordeaux à hauteur de 50 % soit un montant de 3 050 000 euros,
  - le nantissement du matériel à hauteur de 100 %.
- Livraison de grues : la première grue GOTTWALD d'une capacité de levage de 100 tonnes a été reçue au cours du mois de mai 2021 au terminal portuaire de Bassens pour une mise en service à partir du 12 Aout 2021. La deuxième acquisition de la SAS BOP, la grue Mantsinen 300, a subi un retard de livraison (la livraison programmée pour la fin d'année 2021). En provenance de Finlande, lieu de sa construction, elle a rejoint le port de Bordeaux au début du mois de mai 2022.
- Apport en compte courant d'associés : Le 14 décembre 2021 a été signé une convention d'apport en compte courant entre BOP et son associé unique le Grand Port Maritime de Bordeaux pour un montant de 450 000 €. Par décision du gérant, cette avance en compte courant a été débloquée également en décembre 2021, et il a été effectué une compensation totale entre cette avance et une partie des factures du Grand Port Maritime de Bordeaux non réglées par BOP au 31 décembre 2021.

## 5. INFORMATIONS DIVERSES

### 5.1. FISCALITE

L'ensemble des entités consolidées est soumis à l'impôt sur les sociétés (IS) à titre individuel. Pour mémoire jusqu'au 31 décembre 2017, les ports français étaient exonérés d'impôt sur les sociétés en application d'une tolérance administrative. Une décision de la Commission européenne du 27 juillet 2017 (n° SA38398) a qualifié ce régime d'exonération d'aide d'État incompatible avec le marché intérieur et a enjoint à la France d'y mettre fin à compter du 1er janvier 2018.

En application de l'instruction du Directeur de la législation fiscale publiée au Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) du 6 décembre 2017 la tolérance administrative issue des décisions de 1942 et 1943, sur le non assujettissement des grands ports maritimes à l'IS est supprimée. Le GPMB est donc soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun depuis l'exercice 2018.

Il convient de rappeler ici que jusqu'au 31/12/2021, le GPMB n'avait pas opté pour l'étalement fiscal des subventions d'équipements. Le GPMB a opté en 2021 pour l'étalement fiscal des nouvelles subventions d'équipements.

Le GPMB optera à partir de 2022 l'intégration fiscale de sa filiale BOP.

### 5.2. PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS HORS BILANS

#### 5.2.1. GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Etat des lieux des contentieux en cours (litiges n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation de provisions) :

- Un protocole d'accord signé le 30 juin 2021 met fin à 5 litiges entre le Port, Sea Invest Bordeaux et VAT.
- Recours indemnitaire du pool bancaire dans l'affaire du TCSO. Il demande une indemnité suite à la cession de créance par SMPA (7.634.160€). Le pool bancaire, débouté devant le tribunal administratif, a fait appel. La cour administrative d'appel a ordonné une expertise menée par le même expert que dans l'affaire SMPA/ GPMB. Elle a débuté en février.
- Contrôle fiscal portant sur la taxe d'apprentissage 2018 à 2020 avec une proposition de redressement s'élevant à 412k€ majorés de 100%. L'établissement, comme l'ensemble des Grands ports maritimes, conteste, dans une action collective, l'assiette de la taxe 2018, antérieure à l'entrée en fiscalité. Concernant les années 2019 et 2020 il existe une divergence d'appréciation sur le périmètre des bases soumises à la taxe, le GPMB a également contesté le redressement à ce titre. Une provision a été constituée à hauteur de 70 K€.

#### 5.2.2. SCI BORDEAUX PORT IMMO

Néant



### 5.2.3. SAS BORDEAUX OPERATION PORTUAIRE

En fin d'exercice 2021, des provisions pour engagement sociaux ont été comptabilisés « hors bilan » à hauteur de 1 576 K€ :

ENGAGEMENTS SOCIAUX	ENGAGEMENT au 31/12/2020	Mouvement de l'ANNEE (dotation)	ENGAGEMENT au 31/12/2021	Ecart	DETTE ACTUARIELLE au 31/12/2021
<b>REGIME AMIANTE :</b>					
Cotisations Obligatoires sous régime ATA	59 183	14 888	74 070	187 791	261 861
<b>RETRAITES ET PRERETRAITES</b>					
Régime de PENIBILITE	375 533	94 467	470 000	1 191 596	1 661 596
<b>MUTUELLE REGIME RETRAITE :</b>					
Mutuelle Santé Retraite	283 496	71 315	354 811	899 556	1 254 368
<b>INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE :</b>					
Personnel terrestre	325 217	351 765	676 982	1 726 493	2 403 475
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>1 043 428</b>	<b>532 435</b>	<b>1 575 864</b>	<b>4 005 436</b>	<b>5 581 299</b>

En K€

A noter que ces engagements sociaux figurent « hors bilan » dans les comptes de BOP, mais ont été retraités comptablement dans les comptes consolidés présentés :

- 325K€ constatés dans les comptes consolidés du GPMB au 31/12/2020,
- retraitement de 1 251K€ pour impacter le compte de résultat consolidé de l'exercice 2021.

Conformément aux possibilités ouvertes par la réglementation comptable, les écarts actuariels font l'objet d'un étalement selon la méthode du corridor.

Il n'y a pas d'engagement hors bilan identifié au niveau du groupe de consolidation

## 5.3. EVENEMENTS MARQUANTS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

### 5.3.1. GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Dissolution de la SAEM Gironde Développement dans laquelle le GPMB détenait 410 actions pour un montant de 0.6k€

### 5.3.2. SCI BORDEAUX PORT IMMO

Compte tenu de la situation encore tendue de la trésorerie de la SCI, un renouvellement pour 12 mois, de la ligne de trésorerie est envisagé.

### 5.3.3. SAS BORDEAUX OPERATION PORTUAIRE

La deuxième grue Mantsinen a été livrée le 02/05/2022, et sera mise en service dans les semaines qui suivent. Les deux nouveaux outillages doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de service fournie

aux clients du port, au développement des activités de la SAS BOP et plus globalement à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le 11 juin 2021, dans le cadre de l'examen du projet de loi des finances rectificatives pour 2021, l'Assemblée nationale a voté une loi visant à mettre fin aux avantages sur le Gazole non routier (GNR) à partir du 01er juillet 2022. La SAS BOP devrait logiquement être impactée sur la deuxième partie de l'exercice 2022. L'impact financier sur ce poste de dépenses devrait correspondre à une augmentation de 30 % à l'issue de la suppression des avantages fiscaux.

Un dossier juridique est en cours d'instruction concernant une avarie sur outillages BOP survenue en mai 2021 (trémie 11) ayant occasionné une contamination d'un lot de graines oléagineuses manutentionnées par l'entreprise Sea-Invest Bordeaux pour un poids total de 58,56 tonnes.

Cette avarie s'est accompagnée dans la même période du déchirement d'une bande transporteuse sur des installations portuaires (ITC) qui sont également la propriété du manutentionnaire, Sea-Invest Bordeaux.

#### 5.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes	GPMB	BOP	BPI
KPMG	12 000	8 040	
EXCO-ECAF	12 000		3 570
<b>TOTAL</b>	<b>24 000</b>	<b>8 040</b>	<b>3 570</b>

## 6. TABLEAUX DU DETAIL DES DIFFERENTS POSTES DU BILAN

### Mouvements des postes de l'actif immobilisé

Libellé	2020	2021	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Transfert de compte
Frais d'établissement							
Frais de développement	2 145	1 897		- 248			
Concessions, brevets et droits similaires	6 733	7 059		- 43			369
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	59	59					
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/immo. incorp.							
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8937</b>	<b>9 015</b>		<b>-291</b>			<b>369</b>
Terrains	60 813	60 746		- 67			
Agencements et aménagement de terrains	642	642					
Constructions	364 992	376 427	-	- 1 954			13 390
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage	53 965	60 763	3 522	- 421			3 697
Autres immobilisations corporelles							
Matériel de bureau							
Matériel de transport	3 277	3 366	11	- 62			140
Matériel informatique	5 189	5 226		- 20			57
Immobilisations corporelles en cours	13 882	7 019	10 789				- 17 653
Avances et acomptes s/immo. corp.	48	54	38	- 32			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>502 807</b>	<b>514 243</b>	<b>14 360</b>	<b>- 2 556</b>			<b>- 369</b>
<b>Total</b>	<b>511 745</b>	<b>523 258</b>	<b>14 360</b>	<b>- 2 847</b>			<b>-</b>

En K€

## Mouvements des amortissements

Libellé	2020	2021	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement							
Frais de développement	- 2 121	- 1 880	- 7	248			
Concessions, brevets et droits similaires	- 4 935	- 5 508	- 616	43			
Droit au bail Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	- 59	- 59					
Amortissements des écarts d'acquisition							
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>-7115</b>	<b>- 7 447</b>	<b>-623</b>	<b>291</b>			
Agencements et aménagements de terrains	- 459	- 482	- 22				
Constructions	- 203 112	- 208 472	- 7 125	1 766			
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage	- 40 392	- 41 750	- 1 777	419			
Autres immobilisations corporelles							
Amortissements du matériel de bureau							
Amortissements du matériel de transport	- 2 267	- 2 344	- 139	62			
Amortissements du matériel informatique	- 4 289	- 4 453	- 183	20			
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>- 250 520</b>	<b>- 257 501</b>	<b>- 9 247</b>	<b>2 267</b>			
<b>Amortissements sur actif immobilisé</b>	<b>- 257 635</b>	<b>- 264 947</b>	<b>- 9 870</b>	<b>2 558</b>			

En K€

## Mouvements des provisions

Libellé	2021	2020	Dotation	Reprise
Provisions pour litiges < 1 an	1253	1 125	115	- 243
Autres provisions pour risques < 1 an	500	605	605	- 500
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	18431	20 467	4 038	- 2 003
Autres provisions pour charges < 1 an	2166	2 450	422	- 138
<b>Provisions</b>	<b>22 351</b>	<b>24 647</b>	<b>5 180</b>	<b>- 2 884</b>

En K€

## Stocks consolidés

Libellé	2021			2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	3 276	- 1 053	2 223	3 197	- 1 212	1 984
En-cours de biens	143		143	103		103
Stocks de marchandises	8		8			
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>3 428</b>	<b>- 1 053</b>	<b>2 375</b>	<b>3 300</b>	<b>- 1 212</b>	<b>2 088</b>

En K€

## Etat des échéances des créances

Libellé	2021	< 1 an	1 an<<5 ans	Au-delà
Clients et comptes rattachés part < 1 an	14 113	14 066	47	
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>14 113</b>	<b>14 066</b>	<b>47</b>	
Avances et acomptes versés sur commandes	25	25		
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	35	35		
Créances fiscales hors IS- part < 1an	5 485	5 485		
Comptes courants - part < 1an		- 577	577	
Créances sur cessions d'actifs - part < 1an	3 886		3 886	
Autres créances part < 1an	203	203		
Charges constatées d'avance part < 1 an	229	229		
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>9 862</b>	<b>5 399</b>	<b>4 463</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>23 976</b>	<b>19 465</b>	<b>4 511</b>	

En K€

## Etat des provisions et des dépréciations de l'actif circulant consolidé

LIBELLE	SITUATION NETTE AU DEBUT DE L'EXERCICE (REPRISE BALANCE D'ENTREE)	VARIATIONS DE L'EXERCICE		SITUATION NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE
		DOTATIONS DE L'EXERCICE +	REPRISES DE L'EXERCICE -	
1511 - PROVISIONS POUR LITIGES	1 253 000.00	115 000.00	243 000.00	1 125 000.00
1518 - AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	500 000.00	605 000.00	500 000.00	605 000.00
<b>COMPTE 151 - PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>1 753 000.00</b>	<b>720 000.00</b>	<b>743 000.00</b>	<b>1 730 000.00</b>
PROVISIONS P/ENGAGEMENTS SOCIAUX				
- personnel GPMB	17 760 176.02	2 787 658.27	1 656 594.11	18 891 240.18
- personnel détaché BAT/BOP	345 996.13	-	345 996.13	-
<b>COMPTE 153 - PROVISIONS POUR PENSIONS OBLIGATIONS</b>	<b>18 106 172.15</b>	<b>2 787 658.27</b>	<b>2 002 590.24</b>	<b>18 891 240.18</b>
1572 - PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	1 966 500.00	421 500.00	-	2 388 000.00
1578 - PROVISIONS POUR AUTRES CHARGES	199 765.97	-	138 203.14	61 562.83
<b>COMPTE 157 - PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>2 166 265.97</b>	<b>421 500.00</b>	<b>138 203.14</b>	<b>2 449 562.83</b>
<b>COMPTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>22 025 438.12</b>	<b>3 929 158.27</b>	<b>2 883 793.38</b>	<b>23 070 803.01</b>
296 - PROVISIONS P/DEP. IMMOB. FINANCIERE (PARTICIPATION)	408 000.00	802 762.50	-	1 210 762.50
<b>COMPTE 29 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>408 000.00</b>	<b>802 762.50</b>	<b>-</b>	<b>1 210 762.50</b>
39 - DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS	1 212 216.18	285 000.00	444 029.00	1 053 187.18
<b>COMPTE 39 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS</b>	<b>1 212 216.18</b>	<b>285 000.00</b>	<b>444 029.00</b>	<b>1 053 187.18</b>
DEPRECIATION COMPTES CLIENTS				
- Clients divers	1 507 946.44	12 874.52	223 442.55	1 297 378.41
- BAT	3 451 131.23	-	-	3 451 131.23
- MFC HOLDING (SCI BPI)	-	39 346.00	-	39 346.00
<b>491 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION COMPTES CLIENTS</b>	<b>4 959 077.67</b>	<b>52 220.52</b>	<b>223 442.55</b>	<b>4 787 855.64</b>
DEPRECIATION COMPTES TIERS				
- SMPA	450 000.00	-	-	450 000.00
- BAT	2 228 942.80	-	-	2 228 942.80
<b>4967 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION AUTRES DEBITEURS</b>	<b>2 678 942.80</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 678 942.80</b>
<b>COMPTE 49 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES TIERS</b>	<b>7 638 020.47</b>	<b>52 220.52</b>	<b>223 442.55</b>	<b>7 466 798.44</b>
<b>COMPTE 59 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VMP</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>8 850 236.65</b>	<b>297 874.52</b>	<b>667 471.55</b>	<b>8 480 639.62</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>31 283 674.77</b>	<b>5 069 141.29</b>	<b>3 551 264.93</b>	<b>32 801 551.13</b>

En K€

## Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital	Dotations	Primes d'émission	Réserves et résultat consolidé	Autres fonds propres	Réserves de conversion groupe	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
<b>2019</b>	<b>62 749</b>	<b>69 176</b>		<b>50 373</b>	<b>36 009</b>	-	<b>218 307</b>	<b>1 164</b>	<b>219 471</b>
Financements acquis au cours de l'exercice		1 183			1 941		<b>3 124</b>		<b>3 124</b>
Reprises de subventions		- 1 694			- 1 364		- <b>3 058</b>		- <b>3 058</b>
Dividendes							-		-
Résultat net de l'exercice				- 4 862			- <b>4 862</b>	4	- <b>4 858</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							-		-
Ecarts de conversion							-		-
Variation de périmètre							-		-
Autre		14		- 311			- <b>297</b>		- <b>297</b>
<b>2020</b>	<b>62 749</b>	<b>68 679</b>	-	<b>45 201</b>	<b>36 586</b>	-	<b>213 215</b>	<b>1 167</b>	<b>214 382</b>
Financements acquis au cours de l'exercice		2 002			3 384		<b>5 386</b>		<b>5 386</b>
Reprises de subventions		- 1 709			- 1 388		- <b>3 097</b>		- <b>3 097</b>
Dividendes							-		-
Résultat net de l'exercice				101			<b>101</b>	93	<b>194</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							-	0	<b>0</b>
Ecarts de conversion							-	0	<b>0</b>
Variation de périmètre							-		-
Autre	278	- 281					- <b>3</b>		- <b>3</b>
<b>2021</b>	<b>63 027</b>	<b>68 691</b>	-	<b>45 301</b>	<b>38 582</b>	-	<b>215 602</b>	<b>1 261</b>	<b>216 863</b>

En K€

## Synthèse des impacts de consolidation sur les comptes sociaux

Libellé	Résultat 2021	Capitaux propres 2021
<b>Comptes sociaux</b>	<b>244</b>	<b>221 827</b>
GPMB	641	218 847
BOP	-630	- 170
SCI Bordeaux Port Immo	233	3 151
<b>Retraitements</b>	<b>-50</b>	<b>-1245</b>
Provisions réglementée	-23	331
Correction erreur comptes individuels	-59	
Impôt différé	557	
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	-1251	-1576
Provision sur actifs financiers consolidées	803	
T.U.P.	-77	
<b>Elimination des titres de participation</b>	<b>0</b>	<b>-3720</b>
BOP		- 1 800
SCI Bordeaux Port Immo		- 1 920
<b>Comptes consolidés</b>	<b>194</b>	<b>216 863</b>
Capitaux propres Groupe	101	215 602
Intérêts minoritaires	93	1 261

En K€



## Provisions actuarielles de personnel

ENGAGEMENTS SOCIAUX (MEDAILLES ET RETRAITES)	BILAN ENTREE AU 01.01.2021	Dotation Compte 681	Reprise 2020 Compte 781 (Prestations)	BILAN AU 31.12.2021	VARIATION 2020	ECARTS ACTUARIELS ET SERVICES PASSES	DETTE ACTUARIELLE 2021
<b>REGIME AMIANTE :</b>							
Cotisations Obligatoires sous régime ATA - GPMB	278 902		43 698	235 205	- 43 698	- 79 702	155 503
Cotisations Obligatoires sous régime ATA - BOP	59 183	14 888		74 070	14 888	187 791	261 861
Garanties de ressources capitalisées	184 439	35 745		220 185	35 745	228 365	448 549
<b>TOTAL</b>	<b>522 525</b>	<b>50 633</b>	<b>43 698</b>	<b>529 459</b>	<b>6 936</b>	<b>336 454</b>	<b>865 913</b>
<b>PROVISIONS CAATA PERSONNEL GROUPE GPMB</b>	<b>522 525</b>	<b>50 633</b>	<b>43 698</b>	<b>529 459</b>	<b>6 936</b>	<b>336 454</b>	<b>865 913</b>
<b>RETRAITES ET PRERETRAITES</b>							
Régime de PENIBILITE - GPMB	5 559 783	990 330	531 548	6 018 565	458 782	4 615 904	10 634 469
Régime de PENIBILITE - BOP	375 533	94 467	-	470 000	94 467	1 191 596	1 661 596
<b>TOTAL</b>	<b>5 935 316</b>	<b>1 084 797</b>	<b>531 548</b>	<b>6 488 565</b>	<b>553 249</b>	<b>5 807 500</b>	<b>12 296 065</b>
<b>MUTUELLE REGIME RETRAITE :</b>							
Mutuelle Santé Retraite - GPMB	6 715 818	1 166 205	650 042	7 231 981	516 163	9 647 343	16 879 324
Mutuelle Santé Retraite - BOP	283 496	71 315	-	354 811	71 315	899 556	1 254 368
<b>TOTAL</b>	<b>6 999 314</b>	<b>1 237 520</b>	<b>650 042</b>	<b>7 586 792</b>	<b>587 478</b>	<b>10 546 899</b>	<b>18 133 692</b>
<b>INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE :</b>							
Personnel terrestre - GPMB	3 109 891	428 697	282 158	3 256 431	146 540	1 657 984	4 914 415
Personnel terrestre - BOP	325 217	351 765	-	676 982	351 765	1 726 493	2 403 475
Personnel marin	1 039 537	166 681	86 144	1 120 073	80 537	507 063	1 627 136
<b>TOTAL</b>	<b>4 474 645</b>	<b>947 143</b>	<b>368 302</b>	<b>5 053 486</b>	<b>578 841</b>	<b>3 891 540</b>	<b>8 945 026</b>
<b>MEDAILLES DU TRAVAIL</b>							
Gratifications pour médailles	692 013	-	36 205	655 808	- 36 205	-	655 808
<b>TOTAL</b>	<b>692 013</b>	<b>-</b>	<b>36 205</b>	<b>655 808</b>	<b>- 36 205</b>	<b>-</b>	<b>655 808</b>
<b>PRIMES D'ANCIENNETE</b>							
Prime 40 ans personnel terrestres	111 248	-	21 716	89 532	- 21 716	-	89 532
Prime 25 ans personnel marin	68 545	-	5 084	63 461	- 5 084	-	63 461
<b>TOTAL</b>	<b>179 793</b>	<b>-</b>	<b>26 800</b>	<b>152 993</b>	<b>- 26 800</b>	<b>-</b>	<b>152 993</b>
<b>AUTRES PROVISIONS PERSONNEL GROUPE GPMB</b>	<b>18 281 080</b>	<b>3 269 460</b>	<b>1 612 897</b>	<b>19 937 644</b>	<b>1 656 563</b>	<b>20 245 940</b>	<b>40 183 584</b>
<b>PROVISION LONG ET MOYEN TERMES BAT/BOP</b>							
Mutuelle Santé en régime Retraite (BOP)	345 996	-	345 996	-	- 345 996	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>345 996</b>	<b>-</b>	<b>345 996</b>	<b>-</b>	<b>- 345 996</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>I - TOTAL DES ENGAGEMENTS AU BILAN</b>	<b>19 149 601</b>	<b>3 320 093</b>	<b>2 002 590</b>	<b>20 467 103</b>	<b>1 317 503</b>	<b>20 582 393</b>	<b>41 049 497</b>

En K€

## Etat des échéances des dettes

Libellé	2020	2021
Dettes fournisseurs part < 1 an	1 972	1 722
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>1 972</b>	<b>1 722</b>
Avances acomptes reçus sur commandes	57	25
Dettes sociales part < 1 an	4 721	5 713
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	4 665	4 426
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	- 397	- 362
Comptes courants groupe part < 1 an		-
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	1 163	692
Autres dettes part < 1 an	284	80
Produits constatés d'avance part < 1 an	2 512	2 376
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>13 005</b>	<b>12 949</b>
<b>Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>14 976</b>	<b>14 671</b>

En K€

## Etat et structure des dettes en capital

Libellé	2021	< 1 an	1 an<<5 ans	Au-delà	Valeur résiduelle
Emprunts auprès établis. de crédit	30 135	3 586	10 602	15 947	
Dépôts et cautionnements reçus	785			785	
Intérêts courus sur emprunts	179	179			
Dettes rattachées à des participations	2 085		2 085		
Concours bancaires (trésorerie passive)	235	235			
Concours bancaires (dettes)	2	2			
<b>Dettes financières</b>	<b>33 420</b>	<b>4 001</b>	<b>12 686</b>	<b>16 732</b>	

En K€

## Effectifs

Libellé	2021	2020
Cadres	57	56
ETAM et ouvriers	219	228
Officiers de port	19	20
Personnels marins	59	54
Divers	2	2
<b>Effectif moyen interne</b>	<b>356</b>	<b>360</b>

## Preuve d'impôt consolidée

Libellé	2021		2020	
Résultat des entreprises intégrées	194		- 4 858	
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	221		- 13	
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	- 27		- 4 845	
Taux effectif d'impôt		822.23%		-0.27%
<b>Taux d'impôt théorique de l'entité consolidant</b>		<b>26.50%</b>		<b>28.00%</b>
<b>CHARGE D'IMPOT THEORIQUE</b>	<b>711%</b>	<b>26.50%</b>	<b>1 357</b>	<b>28.00%</b>
Effets des différences de taux	-5	-19.41%	-158	-3.26%
Effets des différences permanentes de base	-247	-920.43%	86	1.77%
Impôts différés actifs non reconnus sur pertes de la période	-469	-1748.33%	-1298	-26.79%
Utilisation de déficits non activés précédemment	935	3483.89%		0.00%
<b>CHARGE D'IMPOT REELLE</b>	<b>221</b>	<b>822.23%</b>	<b>- 13</b>	<b>-0.27%</b>

En K€

